

L'audiovisuel, un secteur qui rapporte aux régions

■ Wallimage et Screen.brussels ont soutenu, chacun, 43 et 31 projets (ciné, télé...) en 2017, avec des retombées de près de 60 millions.

Comme souvent en début d'année, l'heure est aux bilans. Et le secteur de l'audiovisuel n'y échappe pas. Les responsables des fonds régionaux Wallimage (pour la Wallonie) et Screen.brussels (pour Bruxelles) ont donc sorti les calculatrices pour dresser l'état des lieux de l'année écoulée. Qu'en est-il ? En 2017, Wallimage a soutenu 43 projets – 23 projets télévisuels et 20 projets cinéma – pour un montant total de 5 864 000 euros. De son côté, Screen.brussels a investi 3 millions d'euros dans 31 projets (films, séries, documentaires...). Ces aides sont loin d'être une opération nulle puisque les régions wallonne et bruxelloise en retirent des retombées économiques non négligeables. Voyez plutôt : près de 30 millions pour la première et 26 millions pour la seconde !⁽¹⁾⁽²⁾

Mais d'où viennent ces retours sur investissements ? *«La réponse est assez simple»,* explique Julien Schreiber, communication manager chez Screen.brussels. *«Pour soumettre un dossier au fond, les producteurs doivent 'promettre', preuves à l'appui, qu'ils vont dépenser de l'argent à Bruxelles. Cet argent va structurer le secteur.»* C'est ce qu'on appelle les "dépenses éligibles". Qu'ézako ? *«Ce sont les dépenses stricto sensu audiovisuelles»,* définit Stéphanie Hugé, co-production manager chez Screen.brussels. *«Il s'agit de dépenses essentiellement de salaires de techniciens, de location de matériel, de post-production et de tournage.»* N'entrent donc pas en ligne de compte les dépenses d'hôtels, de transports ou d'Illoeca.

Pour estimer ces dépenses éligibles, Stéphanie Hugé examine avec les producteurs leur devis prévisionnel, qui reprend les dépenses éligibles et les autres dépenses. *«Ensuite, on adapte avec le producteur sa demande d'aide au fonds, re-*

prend M^{me} Hugé. Si le projet est retenu, on verse 70 % du total de l'investissement au moment de la signature de la convention. Les 30 % qui restent sont versés quand j'ai vérifié la réalité de ces dépenses éligibles. Pour ce faire, nous demandons aux producteurs toutes les pièces comptables et justificatives.» Une opération win-win pour la région puisque toutes ces dépenses structurantes audiovisuelles reviennent dans son escarcelle. *«Screen.brussels confie de l'argent à des producteurs qui le dépensent dans une entreprise ou du salaire bruxellois, souligne-t-elle encore. C'est donc un cercle vertueux.»*

Le grand chelem du film "Le Fidèle"

«Ce cercle est vertueux à deux niveaux», complète Isabelle Molhant, CEO de Casa Kafka Picture. D'une part, *«quand un producteur dépose un dossier auprès de Screen.brussels ou Wallimage, il va s'engager à faire un certain nombre de dépenses. Donc, plus le dossier est intéressant au niveau du retour du nombre de dépenses par rapport à l'argent demandé, plus le producteur a de chances que son dossier soit sélectionné et reçoive l'aide.»* D'autre part, *«les aides des fonds régionaux ne sont pas un petit îlot complètement différencié du reste du monde de l'audiovisuel: souvent, elles sont couplées à du tax shelter ou d'autres aides (lire ci-contre).»*

Ce que confirme Philippe Reynaert, directeur de Wallimage: *«J'aime beaucoup quand nous arrivons à travailler ensemble, même si ce n'est pas possible pour tous les films. Mais il y a déjà des exemples où nous étions tous côte à côte. Notamment le film 'Le Fidèle' avec Matthias Schoenaerts, où le producteur a réussi – avec une certaine habileté – à faire le grand chelem : tax shelter, les fonds culturels et les trois fonds régionaux.»*

Stéphanie Bocart

→ (1) Les chiffres 2017 de Screen Flanders n'ont pas encore été communiqués. Mais le rendement tournerait autour de 370 %.

→ (2) Le bilan du Centre du cinéma (Fédération Wallonie-Bruxelles) pour les aides culturelles sera présenté en mars.

Pouvoirs subsidiaires

Six aides publiques pour l'audiovisuel

Deux fonds culturels. Destinés à soutenir la création, deux fonds culturels octroient des avances sur recettes. Ils dépendent des Communautés : le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec sa Commission de sélection des films (depuis 1967), et le Vlaams Audiovisueel Fonds (VAF), instauré en 2002.

Trois fonds régionaux. Les

fonds régionaux ont une vocation économique et sont destinés à soutenir l'industrie audiovisuelle. Leurs aides sont conditionnées à un engagement de dépenses dans la Région concernée. Il y en a donc trois : Wallimage (depuis 1999), Screen Flanders (2012), Screen Brussels (2016).

Un tax shelter fédéral. Il s'agit d'un incitant fiscal mis en place en 2003. Une société qui investit dans une œuvre audiovisuelle ou cinématographique produite ou coproduite en Belgique obtient une réduction de son bénéfice imposable proportionnelle au montant engagé. **A.Lo.**